

Un motocycliste de 18 ans, Robert Leblanc, heurté à mort par une automobile hier

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Un jeune homme de 18 ans, Robert Leblanc, fils de M. et Mme Alphonse Leblanc, du 162, boulevard

Lemire, a été heurté à mort vers 12 h. 15 hier après-midi par une auto conduite par M. Jean-Paul Poulin, également du boulevard Le-

mire, dans Grantham-Ouest. Le jeune Leblanc circulait sur le boulevard avec sa moto, alors que Poulin, qui était accompagné de son épouse, se dirigeait dans la même direction, lorsqu'il décida de doubler la moto au moment même où la victime tentait un virage à gauche, et la collision fut inévitable.

Les agents Raymond Ferland et Alain Frigon, du bureau local de la Sûreté provinciale se rendirent sur les lieux pour faire les constatations, et avisèrent le

Dr René Millet, coroner pour le district de Drummond, qui constata le décès à son arrivée. Il fit transporter le cadavre à la morgue J.N. Donais Lée où eut lieu l'assèment d'un corps de jurés pour l'enquête du coroner qui aura lieu dès que l'enquête judiciaire aura été complétée.

Deux blessés

Deux personnes ont subi des blessures heureusement sans gravité à la suite d'un accident de circulation survenu jeudi avant-midi vers 11 h. 30 dans le quartier St-

Joseph, en face du No 492, quand deux automobiles sont entrées en collision par suite d'une manœuvre de l'un des conducteurs pour éviter de frapper deux piétons.

La version faite aux policiers municipaux par le supposé responsable, M. Fernand Couture, 20 ans, de cette ville, qui conduisait une wagonnette Ford '66 de "Location Pinard Inc", indique que ce dernier circulait du nord au sud sur la rue St-Jean, lorsqu'il vit une auto qui le précédait, faire marche arrière. En voulant éviter d'être heurté, il doubla celle-ci du côté droit pour apercevoir devant lui, une femme et son enfant. C'est en voulant les éviter, qu'il se trouva face à face avec l'auto de M. Benoit Jean, 52 ans, de St-Cyrille qui conduisait une Pontiac '66. Il lui fut impossible d'éviter un accrochage qui causa des dommages de \$750 à son véhicule et de \$450 à celui de M. Jean, en plus de subir des douleurs aux bras et aux genoux.

Mme Jean, 45 ans, et le jeune Couture, furent conduits à la salle d'urgence de l'hôpital Ste-Croix dans l'auto des policiers, où le Dr Charles Lemaire leur prodigua les premiers soins. Quant à M. Jean, il corrobora le témoignage de Fernand Couture pour dire qu'il avait été heurté par l'auto de ce dernier, alors que lui-même circulait en direction opposée.

M. Jean Rheault est blessé dans l'embarquée de son auto

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un québécois, M. Jean Rheault du 906, Mirand à Québec, a subi des blessures à un œil, hier après-midi, lorsque l'automobile dans laquelle il prenait place à capot sur la route Trans-Canadienne à mi-chemin entre Davelyville et Ste-Eulalie. L'automobile européenne de marque Renault est une perte totale. Elle était conduite par l'épouse du blessé, Mme Jeanne Rheault. Un troisième passager prenait place dans l'automobile, soit le frère de Mme Rheault. Ces deux autres personnes n'ont su-

bi aucune blessure dans le capotage.

L'automobile qui a été remorquée par le garage Héon de Davelyville est une perte complète.

Le blessé qui a reçu le secours d'un médecin aussitôt après l'accident a été conduit dans une automobile privée à l'Hôtel - Dieu d'Arthabaska étant donné que l'ambulancier de la maison Lauzière et Fils de St-Léonard avait reçu instruction de se rendre sur une autre route.

C'est le caporal Donald Bégin de la Sûreté provinciale de Victoriaville et l'agent Pierre Beaulieu qui se sont rendus sur les lieux de l'accident pour les vérifications d'usage.



SI LES ORGANISATEURS du récital Jean-Pierre Ferland à Victoriaville ont été quelque peu déçus de la réponse du public pour l'assistance au récital, il n'en demeure pas moins que les personnes qui se sont rendues dans un cinéma local, en ont vraiment profité du prix du billet. Sur la photo, nous apercevons le président de la Jeun'ère, M. Bernard Charbon discutant avec le grand chansonnier qu'est Jean-Pierre Ferland.

Une faible assistance est enregistrée au récital donné par Jean-Pierre Ferland

Victoriaville (R.L.) Les initiateurs d'un nouveau mouvement de jeunes connu sous le nom de Jeun'ère ont été très déçus de la réponse de la population accordée au récital de Jean-Pierre Ferland, mercredi soir dernier. En effet, de retour d'Europe l'après-midi même du spectacle, Ferland a dû se contenter de la salle à moitié pleine du cinéma Laurier.

Répondant à une question d'un journaliste, M. Charron, principal responsable de ce mouvement expliquait comme raisons de ce demi-succès, le manque de collaboration de la population de Victoriaville. En effet, ce nouveau mouvement a pour but de divertir les jeunes de 17 à 20 ans de Victoriaville au cours de l'été, et les parents ne viennent même pas ou ne permettent pas à leurs enfants d'encourager une telle initiative, tout en se divertissant avec un spectacle de choix, de dire M. Charron.

En effet, il y avait presque plus de personnes de l'extérieur de Victoriaville au spectacle qu'il n'y en avait de la ville-reine des Bois-Francs. Parmi les autres raisons mentionnées par M. Charron, il y

aurait la date un peu tardive et aussi le fait que le public a été gâté cette saison en bons spectacles, avec Vigneault, Léveillé, Leyrac, etc...

Les responsables ont aussi rappelé que ce n'était que la première manche qui était prévue, et que la campagne de son plein.

Départ en notre ville d'un rallye de 400 milles

Drummondville (SB) - C'est ce soir à 7 heures que sera donné le signal du départ aux concurrents qui participeront au rallye de la Belle Province, une épreuve de 400 milles organisée par le club auto-sport métropolitain. Il y aura deux départs simultanés mais dans des villes différentes, l'un à Montréal et l'autre à Drummondville.

En ce qui concerne les partances de Drummondville, elles s'effectueront du centre civique à une minute d'intervalle chacune et les organisateurs s'attendent à ce qu'il y ait jusqu'à 8 heures, ce qui signifierait qu'il y aura possible-

ment plus de 60 inscrits seulement à cet endroit. Combien y aura-t-il de drummondvillois sur les rangs? C'est la question qui a été posée hier à M. Yvon Boudreau, l'un des organisateurs à Drummondville. Ce dernier a relevé qu'il ne pouvait prévoir le nombre exact de participants de la ville même mais qu'il estimait que la popularité du club Cadac, il se pourrait fort bien que plusieurs membres s'y inscrivent d'ici ce soir. La plupart des coureurs qui partiront de Drummondville viendront probablement de Québec, Sorel, Victoriaville, Trois-Rivières.

La ligne d'arrivée, tant pour ceux qui partiront de Montréal que de Drummondville, est située à Pointe-Claire. Le trajet représente environ 12 heures de route. C'est donc dire que la compétition ne se terminera pas avant 8 heures, dimanche matin.

Pour le pilote et son navigateur, il importera surtout de se tenir d'un réservoir à gazoline car on sait que dans la nuit de samedi à dimanche, nombre de stations d'essence seront fermées. De plus, comme le parcours comprend autant de routes secondaires que de première classe sinon plus, dénicher une station ne sera pas chose facile.

L'équipe qui sortira victorieuse de l'épreuve recevra la coupe Labatt, plus une bourse en argent. Le rallye de la Belle Province permettra à ceux qui y participeront de se qualifier pour la grande classique "Shell Centennial Rally Award" laquelle se déroulera en 1967.



LE SERGENT Jean-Louis Vaillancourt, ci-devant en charge du bureau de la Sûreté Provinciale à Victoriaville, vient d'être assigné au bureau de Drummondville, où il succède au sergent Pierre Guilbault, promu en Abitibi. Le sergent Vaillancourt a pris charge de ses fonctions le premier juin dernier.

Le Dr Sylvestre a failli se noyer quand son embarcation a sauté des rapides

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) - Le dentiste Gérard Sylvestre, 44 ans, a eu la peur de sa vie dimanche dernier à St-Hyacinthe, alors qu'il se laissait aller

au gré des flots sur la rivière Yamaska à bord d'une chaloupe à moteur, mais celui-ci ne fonctionnait pas, au moment où il a sauté les rapides.

Le dentiste Sylvestre a été chanceux que des témoins aient été dans les environs du barrage, sans quoi il se serait noyé sûrement. Dès que ceux-ci virent la chaloupe passer par-dessus le barrage d'une quinzaine de pieds de hauteur, ils alertèrent le poste de police qui dépêcha l'agent Marcel Bessette, 29 ans, sur les lieux pour se porter au secours de la victime au risque de sa propre vie.

Marchant et nageant à travers les nombreux écueils au bas du barrage le valeureux constable réussit à lancer un câble au dentiste qui se cramponnait aux arbustes en attendant du secours, et il réussit à le hisser sur une roche à fleur d'eau en attendant que deux autres bons samaritains s'amènent avec une chaloupe pour ramener la victime sur le rivage où une ambulance attendait pour le transporter à l'hôpital.

A son arrivée dans l'institution, les médecins constatèrent que le dentiste Sylvestre s'était fracturé une jambe et probablement la hanche dans sa chute au bas du barrage, et ceci explique qu'il pouvait difficilement se mouvoir, et qu'il se trouvait réellement dans une situation périlleuse, perdant même conscience par intervalle en attendant les secours.

Son état était considéré comme assez sérieux au début de la semaine, mais on nous apprend qu'il est maintenant hors de danger, mais qu'il lui faudra demeurer encore quelque temps hospitalisé.

Les Athlétiques l'emportent 8 à 4 sur les Titans

DRUMMONDVILLE (SB) - Les Athlétiques de Drummondville ont remporté une victoire de 8 à 4 sur les Titans de Sorel, jeudi soir, à l'aréna de cet endroit. La fiche de Drummondville est maintenant de six triomphes et un seul revers en tête du classement de la ligue de crose du Québec.

C'est Marcel Goudreau qui a dirigé l'offensive des vainqueurs lors de cette rencontre en réussissant le truc du chapeau. Michel Blanchard s'est signalé avec une paire de buts.

La joute a été beaucoup plus fertile cependant en punitions qu'en buts. Au total, 30 punitions ont été décernées dans le "match" et elles ont été également réparties entre les deux clubs. Deux joueurs des Titans ont écopé d'un dix minutes de mauvaise conduite et un autre du côté des Athlétiques a subi le même sort.

Voici d'ailleurs le sommaire de la partie: Première période: D - Marcel Goudreau 1-18 (Blouin) D - Ronnie Ward 2-23 (sans aide)

Punitions: Racette et Bélair 2-02; Teller 6-32; Woolley 7-14; Blais 11-03; Stephen 11-58; Blair (M.C. et match) 11-58; Landry 14-41; Racette 17-23;

Landry (M.C.) 18-04; Deuxième période: S - Bowen 4-00 (Stethem) S - D. Stethem 14-28 (Landry) D - Michel Blanchard 14-53 (Y. Blanchard) Punitions: Lagueux (M.C.) 3-29; Butterfield 6-34; Dr'ville Banc 9-16; Stethem 11-20; War 13-02; Racette et Stethem 14-16; Ward 18-14; Deschesnes: 2



et 2) 18-74; Dr'ville banc (C Blanchard) 19-35; Troisième période: D - Michel Blanchard 1-42 (Blouin) D - Pierre-Paul Biouin 4-32 (Rushford) D - Jacques Houles 5-17 (Blouin) S - Bowen 5-31 (Stethem) D - Marcel Goudreau 6-23 (Blouin) S - D. Stethem 19-24 (Durette) D - Marcel Goudreau 19-36 (Blouin)

Punitions: Marcel Goudreau 9-03; Rushford et Déchesnes 10-24; Blais et Landry (5 et 10 minutes) 11-41; D. Stethem 11-49; Houle et Woolley 16-34; Sorel banc (Bowen) 18-30; Racette 19-06.

A noter: ce soir, les Athlétiques en viendront aux prises avec les Indiens de Caughnawaga, à Montréal, et dimanche, ils seront de retour au centre civique pour recevoir le National de Valleyfield.

Congrès annuel des Gardes paroissiales à St-Léonard

ST-LÉONARD D'ASTON (G.N.) - Le congrès annuel des Gardes paroissiales du diocèse de Nicolet aura lieu dimanche, à St-Léonard d'Aston. Cette occasion treize Gardes du diocèse défileront à travers les rues de cette localité. C'est le centième anniversaire de fondation de cette localité qui a milité en faveur de St-Léonard, comme endroit où se déroulerait le congrès. Les responsables de la Garde paroissiale de St-Léonard s'attendent à recevoir environ 450 membres, soit une centaine de plus que l'an passé, alors que le congrès qui se déroulait à Davelyville, ne groupait que 11 Gardes. Ce congrès se tient sous le haut patronage d'honneur de l'évêque du diocèse, Son Excellence Mgr Albertus Martin.

Le congrès débutera par l'enregistrement des membres à 8 heures, à l'école Centrale de St-Léonard, après quoi il y aura un banquet officiel offert à la salle Moulin Rouge. À 14 h. 45, le rassemblement aura lieu au terrain de l'exposition. Peu après, il y aura formation de parade et on procédera au salut aux officiers et aux coureurs, etc. Départ de la parade pour les rues de l'exposition, Principale, de la Station, Fleury, Lauzière, St-Jean-Baptiste et Principale (1 - 2 milles).

Après la messe, il y aura réunion de l'état-major diocésain, après quoi il y aura un banquet officiel offert à la salle Moulin Rouge. À 14 h. 45, le rassemblement aura lieu au terrain de l'exposition. Peu après, il y aura formation de parade et on procédera au salut aux officiers et aux coureurs, etc. Départ de la parade pour les rues de l'exposition, Principale, de la Station, Fleury, Lauzière, St-Jean-Baptiste et Principale (1 - 2 milles).

Baptiste, ne qui fait un parcours de 1 1/2 mille. L'ordre des Gardes paroissiales sera le suivant: St-Léonard, Ste-Victoire de Victoriaville, St-Martyrs Canadiens de Victoriaville, Nicolet, St-Guillaume, St-Frédéric de Drummondville, St-Ménard de Warwick, Ste-Famille de Victoriaville, St-Patrice de Tingwick, St-Joseph de Drummondville, St-Pierre les Bécquets, Ste-Anne de Davelyville, et St-Eusèbe, de Princeville. Le point de salut sera ensuite au presbytère, ensuite il y aura retour au terrain de l'Expo et à la fin de la parade, il y aura du temps consacré au rafraîchissement. Une réception civique pour les officiers et les invités sera donnée à l'école Centrale, à 4 heures p.m.

Toutefois, en cas de pluie, le rassemblement aura lieu à la Salle Moulin Rouge. Si la pluie cesse avant trois heures, la parade se mettra alors en marche.

De nombreux travaux de voirie étaient entrepris ou sur le point de l'être

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) - Maintenant que les membres du cabinet provincial sont officiellement désignés aux divers ministères et que le ministre de la Voirie est passé aux mains de M. Fernand Lafontaine, de Montréal, qui

cumulera en même temps celui des Travaux publics que détenaient respectivement les députés de Drummond et de St-Hyacinthe, la population locale s'interroge sur ce qu'il adviendra des nombreux projets mis de l'avant par M. Bernard Pinard.

Au nombre des quelques travaux mis de l'avant par l'ancien ministre de la Voirie, il y a celui du Parc des Voltigeurs où de grands travaux ont été exécutés et qui sont encore actuellement et qui devront être complétés sans retard, afin de pouvoir répondre aux nombreux touristes qui visiteront la Belle Province à l'occasion de l'Exposition universelle en 1967, puis il y a celui de la route 22 à l'ouest, où les études sont déjà passablement avancées de même que le raccordement à la route Trans-Canadienne et Québec.

Le fait que le premier ministre Daniel Johnson soit du côté de Bagot et que des changements favorables sont survenus dans les comités de St-Hyacinthe et d'Arthabaska, il est permis d'espérer que les travaux en cours seront poursuivis à la limite, et que même dans l'opposition, le député de Drummond verra à faire respecter les engagements déjà pris.

Parmi les autres projets amorcés, il y a le contournement de la route 22 à la hauteur de St-Jean-Baptiste, où les études sont déjà passablement avancées de même que le raccordement à la route Trans-Canadienne et Québec.

Trans-Québec pour Sorel et Beauceville, sans parler des études préliminaires pour la construction du pont de la rue St-Georges. La région de Drummondville a sûrement été gâtée par les nombreuses améliorations apportées par l'ex-ministre de la Voirie, mais il ne faudrait pas pour autant interrompre les travaux en cours qui permettent de rattraper les années perdues.

Denis Sauvageau, même blessé, désire demeurer dans l'armée

SAN FRANCISCO (PC) - Un jeune canadien, conscrit par l'Armée américaine, qui a perdu une jambe au Vietnam, désire demeurer dans l'armée. Denis Sauvageau, 26 ans, originaire de Drummondville au Québec, veut faire le service militaire assez longtemps pour pouvoir obtenir rapidement sa citoyenneté américaine.

Le jeune Québécois travaillait pour une société d'appareils au gaz naturel, à Pasadena, Californie, lorsqu'il a été appelé sous les drapeaux par les États-Unis. On sait que les jeunes employés aux États-Unis sont sujets à la conscription.

Le soldat Sauvageau était dans l'infanterie à Saigon lorsqu'une grenade lui a complé-

tement arraché la jambe gauche.

"Si je peux demeurer dans l'armée jusqu'en février, si-tu dit, je pourrai devenir citoyen américain un an plus tôt, car trois ans dans les services armés permettent d'obtenir la citoyenneté."

Autrement, la période est de cinq ans, et Sauvageau a quitté le Québec pour la Californie, le 3 février 1963.

"J'aime le pays où je suis né, et il m'aide, mais j'aime encore mieux celui-ci. J'ai combattu pour ce pays et j'en suis fier. Sauvageau est hospitalisé à l'hôpital militaire Letterman de San Francisco où on lui a donné une jambe artificielle.

Drummondville contée...

M. Roland Tessier, trésorier de la cité, vient d'être nommé directeur des officiers municipaux de finances et d'administration du Québec à l'issue du dernier congrès annuel, de cet organisme tenu à Québec.

Quelques citoyens s'inquiètent de l'utilité du "panier" attaché à la moto de la police, du fait qu'il semble plus nuisible qu'utilité pour le constable en devoir, de rattraper un chauffard lorsque le trafic est assez dense. N'y aurait-il pas avantage à se départir de cet "a-côté" pour la surveillance des chauffards?

Par suite de la fête de la St-Jean-Baptiste, et aussi des réticences de certains marchands, les magasins seront ouverts aux heures ordinaires durant les quatre premiers jours de la semaine à compter de lundi, sauf qu'ils fermeront à 9 heures la veille de la fête. Cependant, le jour même, ils devront fermer toute la journée pour ne rouvrir que le lendemain jusqu'à 5 heures. Cependant, la semaine suivante, les heures d'ouverture et de fermeture seront les mêmes qu'à l'accoutumée, y compris le jour de la fête du Canada, puisque le congé habituel du premier juillet a été reporté au lundi, 4 juillet.

La vente des billets pour la rôtisserie annuelle du club Rotary s'est avérée un succès jusque-là, et la fête a lieu ce soir même à la ferme du 3e rang de St-Cyrille.

Une réception intime marquera aujourd'hui le dixième anniversaire de l'émulsion Samedi-Jeunesse entendue chaque semaine sur les ondes de la radio locale, directement du théâtre Riviera. Il s'agira de la dernière émission de la saison. Plusieurs personnalités rehausseront cette réception de leur présence en la salle "Canadienne" du restaurant "Taff".

148 coureurs inscrits pour les championnats cyclistes

Drummondville (SB) - Beau temps, mauvais temps, les championnats cyclistes provinciaux Dow seront disputés dimanche à Drummondville. A date, 148 coureurs sont inscrits tant dans la classe senior que junior.

Le départ, on le sait, aura lieu à 10 heures en face du magasin Bergeron Sport, sur le boulevard St-Joseph. Les coureurs auront à parcourir 100 kilomètres en passant par les routes 13, 32, 22 pour terminer l'épreuve en face de l'hôtel de ville, rue Lindsay. L'arrivée des cyclistes est prévue entre midi et 8 heures, par la suite, il y aura deux circuits fermés dans les rues de la ville, un pour chaque catégorie.

Parmi les coureurs de la catégorie senior, on note les noms suivants: Marcel Roy, de Montréal, le champion métropolitain de l'an dernier; Dominio Muro et René Kakot, deux de Montréal également; Michel Masson, de Québec, André Cloutier, de Charlebourg; Antoine Catella, de St-Léonard; Jacques Lenage, de Ville d'Anjou et Raymond Pearson, de Mont-Joli. Chez les juniors, qui sont au nombre de 30 environ, les spectateurs qui se masseront le long du parcours découvriront plus d'une figure connue.

Cinq drummondvillois seront de la partie dont le champion provincial de l'an dernier, le jeune Jules Béland.

La compétition de dimanche permettra aux cyclistes d'accumuler des points en vue de se mériter une place dans l'équipe canadienne qui se rendra aux Jeux Panaméricains en Jamaïque, au mois d'août. En outre, la brasserie Dow offre une bourse de \$500 à la catégorie senior et différentes médailles aux champions provinciaux. Une autre bourse, celle de \$200, don de Georges Plamondon Ltée, sera distribuée aux meilleurs de la classe junior.

Hamel, Malouin & Associés

- Ingénieurs-Conseils
- Mécanique
- Structure
- Electricité
- Municipal

Boul. Lemire Drummondville 478-4151
78, Place 21 Mars Nicolet 293-5861

Opinions de la semaine

QUESTION: Que proposons des fêtes de la Confédération et du fait qu'en 1967 les plaques d'immatriculation porteront le mot "Confédération" au lieu de la Belle Province.

M. JOSEPH CHARLAND, rhéorateur, président régional de la Société Saint-Jean Baptiste, et vice-président national des cercles Lacordaire:

"Je suis en faveur de la fête de la Confédération soit célébrée aussi longtemps que cette fête existera; c'est un fait canadien qui existe. Cet événement nous fournit l'occasion de repenser notre participation canadienne et faire les mises au point opportunes, dans le but de faire de l'éducation, qui pourrait ultérieurement nous mener, soit à une meilleure compréhension entre les deux groupes au pays ou soit à la séparation. Cependant, cette fête doit nous faire progresser dans un sens ou dans l'autre. Quant à la question sur les plaques d'immatriculation, je suis contre cette chose, car cette loi ne reflète pas l'opinion unanime des québécois, elle ne tient pas compte du fait que le Québec a des options multiples à l'heure actuelle, et non un choix définitif vers la Confédération."

M. LIONEL BELLAVANCE, professeur à la régionale des Bois-Francs:

"Il serait honteux qu'un seul québécois francophone accepte que le mot "Confédération" soit sur ses plaques d'immatriculation. Ce serait un suicide collectif, l'acceptation tacite de faire de la publicité gratuite pour l'AABN qui n'a été posé que pour mépriser et assimiler les Canadiens français. Comment un québécois, je le répète, pourrait-il s'abaisser à ce point, jusqu'à se faire le complice de détracteurs, de ses adversaires irréductibles. Il est donc de notre devoir de s'opposer fermement à ce que nos plaques d'immatriculation portent le mot "Confédération".

M. ANDRÉ MARTIN, secrétaire-gérant de la caisse populaire Ste-Victoire:

"Nous n'avons rien gagné de la Confédération depuis qu'elle existe. Tout ce qu'on a dit aux Canadiens-français, c'est "voter", et pendant ce temps, le peuple n'a pas grandi. Pour grandir, le Canada français et le Canada tout entier devra adopter une nouvelle formule, celle des états associés. Celle qui préconise par la Société Saint-Jean Baptiste, il faudrait donc restructurer la constitution du Canada. Cependant, ne cassons donc pas de vitres, et prenons le temps voulu. Pour ce qui est des Canadiens anglais, je crois qu'ils accepteraient une telle formule, si nous les persuasions peu à peu, et non pas à coups de bâton. Il ne faut pas les insultés, mais montrer que nous sommes un peuple qui se tient debout."

DR GILLES MORIN, médecin-vétérinaire:

"La Confédération ne devrait pas être célébrée, car elle est le souvenir et le rappel d'une constitution qui a limité les Canadiens français durant cent ans, et au point de vue économique et culturel. Fêter cette étonnement, ce serait fêter notre quasi-disparition, et ce serait un peu absurde, voire illogique, et même fêter notre propre mort. De plus, il est dommage que le gouvernement fédéral ait réussi à relier la fête de la Confédération à l'Expo '67. On devrait fêter l'Expo et non la Confédération. Je suis d'avis que la ville de Montréal aurait eu quand même l'Expo, si ce n'est pas été le Centenaire du Canada. Grâce à une politique subtile, le gouvernement fédéral a fait d'une pierre deux coups, car il englobera les Canadiens français avec l'Expo et la fête de la Confédération. Pour ce qui est des plaques automobiles, c'est une injure à la population en l'obligeant à porter sur ses plaques le symbole même de l'asservissement."

Mot de bienvenue

De retour à l'intérieur de l'hôtel de ville, M. Roméo Reay du bureau de l'Hydro-Québec souhaita la bienvenue à toutes les personnes qui s'étaient déplacées pour assister à la cérémonie d'éclairage de l'hôtel de ville et du poste de police. En employant différentes sources de lumière, les organisateurs ont pu donner à l'éclairage un aspect extraordinairement haussier l'apparence extérieure d'un édifice.

M. Habel était le fondateur de Mobilier H.P.L.

ARTHABASKA (Y.T.) — Une personnalité bien connue d'Arthabaska, M. Maurice Habel, est décédé à la suite d'une opération à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. M. Habel était le président fondateur de la manufacture de mobilier H.P.L. d'Arthabaska. Cette manufacture avait été fondée en août 1962, et M. Habel fut gérant des ventes auparavant durant 20 ans à Victoriaville. M. Habel était également Chevalier de Colomb du 4^{ème} degré. On dit de M. Habel qu'il était connu à travers toutes les provinces du Canada. Il demeurait au 3, Plourde, à Victoriaville, et était le père de huit enfants.

La Chambre poursuivra le travail sur les projets de la route Trans-Québec et de l'Hotel-Dieu



Victoriaville (R.L.) — La Chambre de Commerce de Victoriaville rencontrera sous peu le député du comté d'Arthabaska, nouvellement élu, M. René Crochetière, afin de continuer le travail qui a été amorcé en vue de la construction de la route Trans-Québec ainsi que pour l'obtention de 400 lits à l'Hotel-Dieu d'Arthabaska.

Victoriaville (R.L.) — Le ministre de la Voirie pour voir ce qu'il advient de la route Trans-Québec.

Ne s'appuyant pas trop sur le fait que la Trans-Québec a été promise par l'ex-premier ministre M. Jean Lesage, l'exécutif de la Chambre de Commerce fera des représentations lors de la dernière réunion générale de la Chambre de Commerce de notre ville. M. Claude Pinard, président d'un comité des Chambres régionales qui a travaillé à la préparation d'un volumineux mémoire dans lequel il est conclu à la fin que 400 lits seraient nécessaires pour desservir la population contenue autour d'Arthabaska, a fait lecture devant les membres de la Chambre du mémoire en question.

On se souviendra qu'avant le 3 juin le rapport avait été rendu public et qu'une rencontre devait avoir lieu avec le ministre de la Santé. Le ministre était alors l'honorable Eric Kierans. Cependant cette rencontre avait été retardée justement à cause de l'élection du 3 juin.

Servir la communauté

Le président réélu de la Chambre de Commerce de Victoriaville, M. Alfred Vallières, a été d'avis jeudi soir qu'un mouvement comme une Chambre de Commerce ne devait point s'arrêter à des idées politiques et qu'elle devait travailler à de plus hautes idées, comme par exemple la défense des intérêts de la collectivité.

Etant donné que le mémoire a été conçu pour le bien de la population du comté d'Arthabaska et de la région environnante immédiate, on demande donc au député de continuer à organiser une rencontre avec le nouveau ministre de la Santé pour que ce dernier prenne d'abord connaissance du mémoire et aussi passe à l'action le plus tôt possible pour donner suite aux recommandations contenues dans le mémoire.

M. Pierre-Etienne Forcier a souligné en lui remettant son prix qu'il lui méritait bien, pour avoir eu le courage de compétition tous ses coups et aussi parce que c'était le golfier qui avait sûrement le plus travaillé dans le tournoi.

Victoriaville (Y.T.) — La préparation des chars allégoriques en vue des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste va bon train. Depuis quelques semaines, plusieurs experts en montage de chars allégoriques, dirigés par Mme Bastien, responsable, travaillent au montage des quatre chars allégoriques de la ville de Victoriaville. Les travaux sont exécutés à l'intérieur du centre sportif Jean-Béliveau. Par ailleurs, à l'arrière de l'hôtel de ville d'Arthabaska, on pouvait voir cette semaine plusieurs hommes travaillant au montage de chars. On sait que la ville d'Arthabaska doit présenter deux chars à la parade, comme chacune des cinq villes-sœurs des Bois-Francs.

Le dernier film de la saison du ciné-club de Victoriaville a été présenté jeudi soir au cinéma Laurier, de Victoriaville. A cette occasion, les amateurs de bons films ont pu voir Fanny, d'après la célèbre trilogie du romancier Marcel Pagnol, de l'Académie française. Le film a été goûté par les cinéphilosophes, et on souhaite que le ciné-club recommencera ses activités à l'automne.

Une centaine de golfeurs sont attendus pour participer au tournoi Malson qui est organisé sur le parcours du club de golf de Victoriaville pour les membres locaux, aujourd'hui. Le premier départ est fixé pour 9.30 ce matin.

La commission scolaire régionale des Bois-Francs et la commission scolaire de Victoriaville ont signé cette semaine une nouvelle convention de travail avec les directeurs d'écoles du diocèse de Nicolet. L'Association des principaux d'écoles de la régionale des Bois-Francs compte environ 25 membres, et est sous la présidence de M. Hermann Boisvert. Le président de la section pour la commission scolaire locale est M. Marcel Cantin, et son association groupe onze membres.

(R.L.) — Avec le souper de jeudi soir au club de golf, les Lions marquaient leur dernière activité de la présente saison. C'était en effet la dernière fois que M. Denis Boulanger présidait une activité comme président des Lions de

Victoriaville (R.L.) — Le nouveau président des Filles d'Isabelle de Victoriaville, M. Alfred Vallières.

On a également précisé que le cercle des Filles d'Isabelle de Victoriaville comptait actuellement 20 membres ont été visités au cours de l'année. Mlle Annette Savoie du comité des loisirs donna le rapport de l'année pour ce comité et dévoila l'endroit du voyage annuel. Le voyage se fera le 3 juillet. Le départ se fera à 7 heures a.m. du centre catholique. On visitera par autobus St-Benoit du Lac, il y aura un dîner champêtre, une croisière en bateau à Magog sur le Lac Memphrémagog et le retour se fera à 5 heures.

Surplus financier chez les Filles d'Isabelle

Victoriaville (R.L.) — L'Assemblée des Filles d'Isabelle de fin de saison a été tenue à la salle des Chevaliers de Colomb, mardi soir, un grand nombre de membres étaient présentes à cette réunion.

Après le cérémonial d'usage et la lecture des minutes et de la correspondance, il fut décidé à l'unanimité que le cercle de Victoriaville délègue à la grande convention qui sera tenue pour les Filles d'Isabelle au mois d'août à Miami Florida, Mlle Claire Dery, régente du cercle local.

Les membres présentes ont jugé que Mlle Dery méritait cette marque d'appréciation après 3 ans d'intense dévouement.

Par ailleurs, Mme Rachel Dion a présenté son rapport annuel comme secrétaire financière et elle a dévoilé que le surplus était cette année de beaucoup supérieure aux autres années.

Participants éloignés aux courses de poneys

Victoriaville (Y.T.) — Un autre intéressant programme de courses de poneys est prévu pour demain après-midi à la piste du rang Chénier à quelques milles de Victoriaville. Les organisateurs prévoient que des coursiers participeront de très loin pour participer aux différentes classes qui sont inscrites au programme, en plus de la classe ouverte, dite free for all.

Lors du dernier programme à cette piste, trois courses ont eu lieu dans les classes A, B et C. Dans la classe A, c'est Catin de M. Dugré qui a remporté la victoire. M. Dugré est de Notre-Dame de Ham. Pine, de Yvon Deschamps, de Victoriaville, a pris la deuxième position dans cette course.

Dans la classe B, Roy a terminé premier devant Pipe. Le premier poney était conduit par Marcel Gauthier, de Victoriaville, et le second par Jean-Claude Roy, de Victoriaville également. Dans la classe C, Prince de Robert Nadeau, d'Arthabaska a enlevé les honneurs de la course, tandis que Lise de Philibert Maréchal, et Pipe, de J. Tessier ont terminé ex-aequo en deuxième position.

Dans la course ouverte, Prince, de Robert Nadeau, a terminé par un coup de roy. Les organisateurs sont heureux du succès obtenu jusqu'à date par ces programmes de courses, et ils espèrent que des coursiers s'ajouteront au nombre actuel qui viennent régulièrement.

M. et Mme Yvon Thibeau remportent les honneurs du tournoi de golf des Lions

Victoriaville (R.L.) — Le tournoi annuel de golf des membres du club Lions de Victoriaville a remporté jeudi un éclatant succès. Même si au début de la journée la température semblait inclement, le soleil est revenu sur la fin de la journée à la grande satisfaction des participants.

C'est M. Yvon Thibeau qui a été couronné le nouveau champion du tournoi annuel "un bâton" des Lions de Victoriaville. M. Thibeau a complété les neuf trous en 46 coups.

M. Pierre-Etienne Forcier, organisateur du tournoi a joué le parcours en 43 coups, mais il ne pouvait recevoir le trophée, étant donné qu'il en fut le détenteur il y a deux ans, et que la coutume veut qu'un nouveau champion soit couronné à tous les ans.

Pour le meilleur "low net" de la journée M. Yvon Thibeau a été le meilleur également avec 37-34.

Le troisième pointage de la journée a été réussi par M. Sylvain Tremblay avec un 46. Le deuxième low net, le docteur François St-Pierre avec un 38, le quatrième low gross Jacques Côté, champion de l'an dernier qui a roulé un 47 cette année, le troisième low net, Ben Mathieu avec 38 et 12, le cinquième low gross, Donald Gregoire avec 46, le sixième low net, Pierre Roux, avec 39, le sixième low gross M. Yvon Coutu avec 51, le septième low net, M. Lorenzo Bardard avec 39.

Chez les femmes la meilleure a été Mme Monique Thibeau, qui a réussi un pointage de 36. Voici les autres gagnantes de prix par ordre, Mme Madeleine Bussière, Denise Grégoire, Noëlla Bardard, Denis Auger, Jeannine St-Pierre, Thérèse Langis, Gisèle Crochetière et une invitée des dames, Lions Mme Ethel Labelle.

Chez les hommes trois invités ont également reçu des prix, il s'agit de M. Guy Labelle ain-

Plusieurs questions de loisirs à discuter avec le conseil

Victoriaville (R.L.) — Lors de la réunion dernière des membres de la Commission municipale des loisirs, le président, M. Denis St-Pierre, a proposé qu'une rencontre avec le conseil municipal soit organisée le plus tôt possible afin de discuter des points suivants:

— le Centre des loisirs, le financement du budget en cours, le financement du budget futur, le centre sportif Jean-Béliveau (rapport) et l'emprunt pour le financement du S.T.J. Cette rencontre devrait normalement avoir lieu à 7.30 h, lundi soir prochain.

Au cours de cette réunion de cette semaine, M. René Gauthier, président de la récréation de la municipalité d'Arthabaska, a présenté un aperçu du budget de la CML pour les années 1966-67.

Egalement, il fut décidé que M. Gauthier devrait communiquer avec l'Académie Pierre de Mme Nicole Germain.

Une lettre de remerciements sera envoyée aux membres du comité du centre sportif pour leur magnifique travail.

Franc... Parler

Victoriaville (Y.T.) — La préparation des chars allégoriques en vue des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste va bon train. Depuis quelques semaines, plusieurs experts en montage de chars allégoriques, dirigés par Mme Bastien, responsable, travaillent au montage des quatre chars allégoriques de la ville de Victoriaville. Les travaux sont exécutés à l'intérieur du centre sportif Jean-Béliveau. Par ailleurs, à l'arrière de l'hôtel de ville d'Arthabaska, on pouvait voir cette semaine plusieurs hommes travaillant au montage de chars. On sait que la ville d'Arthabaska doit présenter deux chars à la parade, comme chacune des cinq villes-sœurs des Bois-Francs.

Le dernier film de la saison du ciné-club de Victoriaville a été présenté jeudi soir au cinéma Laurier, de Victoriaville. A cette occasion, les amateurs de bons films ont pu voir Fanny, d'après la célèbre trilogie du romancier Marcel Pagnol, de l'Académie française. Le film a été goûté par les cinéphilosophes, et on souhaite que le ciné-club recommencera ses activités à l'automne.

Une centaine de golfeurs sont attendus pour participer au tournoi Malson qui est organisé sur le parcours du club de golf de Victoriaville pour les membres locaux, aujourd'hui. Le premier départ est fixé pour 9.30 ce matin.

La commission scolaire régionale des Bois-Francs et la commission scolaire de Victoriaville ont signé cette semaine une nouvelle convention de travail avec les directeurs d'écoles du diocèse de Nicolet. L'Association des principaux d'écoles de la régionale des Bois-Francs compte environ 25 membres, et est sous la présidence de M. Hermann Boisvert. Le président de la section pour la commission scolaire locale est M. Marcel Cantin, et son association groupe onze membres.

(R.L.) — Avec le souper de jeudi soir au club de golf, les Lions marquaient leur dernière activité de la présente saison. C'était en effet la dernière fois que M. Denis Boulanger présidait une activité comme président des Lions de

Arthabaska (Y.T.) Le conseil de ville d'Arthabaska a adopté un nouveau règlement concernant la propriété de la ville, lors de la séance spéciale qui a eu lieu mardi soir à l'hôtel de ville d'Arthabaska. Le nouveau règlement oblige tous les propriétaires de terrains vacants à l'intérieur de la municipalité d'Arthabaska à les entretenir.

Ce règlement a été adopté parce que plusieurs terrains donnaient une mauvaise mine à la ville ressemblant plus à des champs de foins, qu'à des pelouses. Les nouveaux propriétaires devront donc couper l'herbe, et veiller à ramasser les déchets qui pourraient s'y retrouver.

On sait que la municipalité de Warwick a déjà passé un tel règlement l'an dernier, et il semble que plusieurs citoyens d'Arthabaska aient désiré ce nouveau règlement.

Travaux et emprunts

D'autre part, les édiles d'Arthabaska et le maire, M. J. Robert Noël, ont également approuvé un nouveau règlement concernant des travaux publics ainsi qu'un emprunt pour exécuter ces travaux, au montant de \$85,000.

A cet effet, il y aura assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles impossibles, le 21 juin prochain de 7 heures à 9 heures p.m. à l'hôtel de ville. La prochaine réunion du conseil de ville est prévue pour le 6 juillet prochain.

Négociations prochaines chez Coca-Cola et Pepsi-Cola

C'est le 6 juillet prochain, que débiteront dans l'après-midi les négociations d'un nouveau contrat de travail pour les employés de Yvon Thibeau Inc., embouteilleur Coca-Cola et dans l'après-midi, pour les employés de Paul Brunelle Ltée environ 20.

Selon le représentant de l'A.P.I. les négociations devraient normalement être réglées dans deux jours.

Jolicoeur de l'API tandis que M. Morin négociera pour les employés. Les syndiqués de Yvon Thibeau Inc., sont au nombre de 25 environ et ceux de Paul Brunelle Ltée environ 20.

Leur dernière activité de la présente saison. C'était en effet la dernière fois que M. Denis Boulanger présidait une activité comme président des Lions de

Arthabaska (Y.T.) Le conseil de ville d'Arthabaska a adopté un nouveau règlement concernant la propriété de la ville, lors de la séance spéciale qui a eu lieu mardi soir à l'hôtel de ville d'Arthabaska. Le nouveau règlement oblige tous les propriétaires de terrains vacants à l'intérieur de la municipalité d'Arthabaska à les entretenir.

Ce règlement a été adopté parce que plusieurs terrains donnaient une mauvaise mine à la ville ressemblant plus à des champs de foins, qu'à des pelouses. Les nouveaux propriétaires devront donc couper l'herbe, et veiller à ramasser les déchets qui pourraient s'y retrouver.

On sait que la municipalité de Warwick a déjà passé un tel règlement l'an dernier, et il semble que plusieurs citoyens d'Arthabaska aient désiré ce nouveau règlement.

Travaux et emprunts

D'autre part, les édiles d'Arthabaska et le maire, M. J. Robert Noël, ont également approuvé un nouveau règlement concernant des travaux publics ainsi qu'un emprunt pour exécuter ces travaux, au montant de \$85,000.

A cet effet, il y aura assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles impossibles, le 21 juin prochain de 7 heures à 9 heures p.m. à l'hôtel de ville. La prochaine réunion du conseil de ville est prévue pour le 6 juillet prochain.

Collège de Victoriaville

EXAMENS D'ADMISSION

Pour 8^e année classique (éléments Latins)

LUNDI, 27 JUIN A 3 H. P.M.

455, Notre-Dame — Victoriaville

Tél.: 752-5681



(Photo Roland Lemire) L'EQUIPE à 4 hommes Malson's était à Warwick jeudi soir afin d'y disputer une partie de football contre l'équipe locale. Sur la photo, nous reconnaissons les membres de cette fameuse équipe. Il s'agit, de gauche à droite de Gaston St-Germain, joueur intérieur, Gilles Labré, receveur, Pat Patterson, gérant, Marcel Simard, lanceur, Gilles Légaré lanceur et Bud Robinson, joueur de premier but. On sait également que cette équipe sera à Princeville, dimanche après-midi.

En plus du remplacement des immobilisations existantes au Parc St-François

L'achat du terrain par la Régionale coûterait \$416,000



(Photo Lapointe)

JEUDI APRES-MIDI, avait lieu, sur le site de l'emplacement de la future construction de Bastos-Canada Ltée, à Louiseville, la levée de la première pelle de terre par le maire de la ville, le Dr Avellin Dalcourt, en présence du représentant officiel de la compagnie, des échevins de la ville, des architectes, du maire municipal, entrepreneurs de la construction, ingénieurs en mécanique d'électri-

cié, ingénieur-conseil, et autres. Sur cette photo, dans l'ordre habituel, on remarquait: M. Eric Teyssonnière de Gramont, de Paris, représentant au Canada de Bastos, M. Jean-Claude Leclerc, architecte, de Trois-Rivières, M. Ramuvald, ingénieur conseil, de Louiseville, le maire, président à cette cérémonie, et M. Maurice Lesage, échevin de Louiseville.

Par Réjean Lacombe

La Tuque - Le gérant de la municipalité, M. Leo Archambault, a recommandé, lors de la dernière séance du conseil de ville, que si la municipalité doit se départir d'une partie du parc St-François, le prix de vente soit fixé à \$1 du pied carré, plus la valeur de remplacement des immobilisations existantes sur ce terrain.

On se souviendra que les membres du conseil avaient chargé M. Archambault, de faire une étude sur le coût de ce terrain. La régionale de la Mauricie aurait l'intention de procéder à l'achat du terrain situé au parc St-François, à proximité de l'école Champagnat. Déjà les membres du conseil de ville ont rencontré les dirigeants de la régionale de la Mauricie relativement à cette question.

Apparemment la régionale désire se porter acquéreur du terrain, bordé au nord par la rue St-François, au sud par la limite du terrain de baseball, à l'ouest par la rue Desbriens, et à l'est par la ligne arrière des terrains privés de la rue Lisabett. Ce terrain rectangulaire mesurerait 620 pieds sur la rue St-François et 875 pieds sur la rue Desbriens. La superficie totale se chiffre à 542,000 pieds carrés.

Cependant, les droits de propriété sur cette superficie totale se répartissent entre la municipalité de La Tuque, qui possède quelque 125,925 pieds carrés de terrain et la ville soit une superficie de 416,575 pieds carrés.

Immobilisations
Selon le gérant municipal, M. Archambault, "il faut tenir compte que sur l'emplacement décrit, il existe de nombreuses et importantes immobilisations, dont la majorité est située sur la propriété municipale".

M. Archambault a énuméré que le terrain en piste et pelouse dont la valeur actuelle se chiffre à \$3,000 demanderait un montant de \$4,000 en valeur de remplacement, et que le jeu de croquet dont la valeur actuelle est de \$300 de manderait un montant de \$800 en valeur de remplacement.

Le gérant municipal ajoute que la valeur actuelle du terrain de balle se chiffre à \$2,000 et qu'en valeur de rem-

placement il demandera une somme de \$4,900. Un des plus importants montants à être touchés se rapporte à la piscine et au chalet. M. Archambault signale que la valeur actuelle de ces deux immobilisations se chiffre à \$35,900, tandis que la valeur de remplacement demandera une somme de \$100,000.

En ce qui regarde le terrain de jeux, la valeur de remplacement est de \$1,000 et finalement la subdivision du terrain de baseball se chiffre à \$70,000 tandis que la valeur de remplacement de cette immobilisation est de \$90,000.

M. Archambault a souligné que la valeur du terrain de certains terrains du parc St-François a considérablement pris de l'importance avec les années. "Il en est ainsi, précise-t-il, du terrain de balle et le terrain de baseball, ou le nivellement, la consolidation du sol et le zonage de la surface sont des facteurs primordiaux déterminant une très haute qualité".

Ventes de terrains

Le gérant municipal a mentionné plusieurs ventes récentes de terrain qui ont été effectuées à La Tuque. Il a indiqué que ces terrains dans le secteur nord de la ville avaient été achetés par la commission scolaire au coût de \$0.35 du pied carré.

Dans le secteur est de la ville, le gérant a dit que des terrains avaient été vendus à \$0.84 du pied carré et qu'actuellement le C.N.R. offrait en vente ses terrains à des particuliers, locataires depuis plusieurs années, au coût de \$1 du pied carré.

Selon M. Archambault dans le secteur sud de la ville, les terrains se sont vendus de \$0.35 à \$0.58 du pied carré.

Autres terrains

Dans un autre domaine, le gérant de la ville a souligné que si la municipalité se départissait de la majeure partie du parc St-François, elle devra, si elle entend poursuivre son programme de récréations publiques, acquérir un terrain de grand diamètre comparable au parc St-François.

M. Archambault a rapporté qu'il existait présentement un terrain vacant entièrement boisé d'une dimension de 1,080,000 pieds carrés. Ce terrain

situé dans les limites de la ville ne possède aucun service public.

Le gérant a souligné qu'il existait un autre terrain situé dans les limites de la ville, d'une superficie totale de 845,900 pieds carrés et partiellement subdivisé. Les services municipaux seraient installés à 30 pour cent.

M. Archambault a dit qu'il était informé par le propriétaire qu'actuellement les lots à l'intérieur de la subdivision sont en vente à \$0.25 du pied carré. "Cependant, précise-t-il, le propriétaire n'est pas intéressé à mettre en vente les lots riverains à la rue principale".

Prix suggéré
M. Archambault établit le prix de vente du terrain, sur 11 items différents. Il a notamment déclaré que considérant l'offre et la demande du marché actuel, considérant également les connaissances de l'administration relativement aux transactions immobilières et considérant les consultations faites avec certains officiers municipaux de longues expériences et plusieurs hommes d'affaires avisés, en conséquence, il recommandait que le terrain soit vendu à \$1 du pied carré, plus la valeur de remplacement des immobilisations existantes sur le terrain.

Par ailleurs, il a signalé la difficulté de trouver à La Tuque un terrain de grande superficie dont l'utilisation pourrait se comparer à celle du parc St-François. De plus, M. Archambault, a dit qu'il était impossible d'acquiescer un vaste terrain dans la partie centrale de la ville.

Etre prudent

Le gérant municipal a invité les membres du conseil de ville à être extrêmement prudents et judicieux dans leur décision. "Malgré notre grand désir, d'exercer une bienveillante collaboration envers la Commission scolaire régionale de La Mauricie, nous ne recommandons le besoin urgent d'acquiescer un vaste terrain pour l'aménagement d'une école polyvalente et la légitimité de la demande, puisque selon l'opinion exprimée, le parc St-François est un site idéal, nous devons cependant suggérer au conseil de ville d'être extrêmement prudent et judicieux dans sa décision".

Le gérant municipal a énuméré un total de quatre recommandations qui se rapportent directement à l'urbanisme et à la capitalisation de la ville sur ce terrain. Il a dit que le complexe de la régionale serait constitué du terrain Champagnat, du terrain de l'École de Métiers et de la propriété municipale soit en une superficie totale de 726,500 pieds carrés. M. Archambault a déclaré que cette dimension semblait nettement insuffisante.

La suggestion émise, dit-il, que le complexe régional pourrait être utilisé sous la formule parc-école ne tient pas compte des véritables réalités qu'engendrent l'administration du même domaine par deux directions distinctes.

Le gérant a rapporté qu'en 1956, la ville avait vendu pour une somme nominale une partie du parc St-François à la commission scolaire locale avec l'entente cordiale que la propriété servirait de parc-école. Ce fut, précise-t-il, non seulement une erreur, mais une faute administrative, puisque l'aménagement du parc est devenu latent, faute d'agressivité ou d'impondérables financiers de l'une des directions en cause".

Huit conditions
Le gérant municipal a énuméré huit conditions qui devraient être incluses au contrat si la vente devait s'exercer. Dans le domaine des servitudes les conditions qui sont au nombre de trois touchent un droit de passage et de maintien perpétuel des services d'utilité publique. L'acceptation par l'acheteur de ne pouvoir réclamer pour dommages résultant de bris majeurs ou dommages à la propriété résultant des actions d'entretien de réparation ou de reconstruction par la municipalité et finalement aucune participation financière municipale à la réhabilitation d'une servitude existante quelconque.

Dans le domaine de l'achat du terrain, le gérant stipule, que la ville ne devrait pas se contenter de vendre l'emplacement rectangulaire désigné par la régionale. La vente ajoutée, devrait aussi inclure la partie de terrain située à l'est jusqu'aux limites des lots originaires, le tout situé au nord de la limite sud du terrain de baseball et de son prolongement en ligne droite vers l'est".

Le chalet de ski sera-t-il administré par la ville ?

LA TUQUE (R.L.) - Le conseil municipal désire administrer lui-même le chalet de ski dans le but d'en faire profiter tous les skieurs de La Tuque. C'est ce que déclarait le maire Lucien Filion à la suite d'une rencontre que le conseil de ville accordait aux dirigeants du club de ski.

Le maire a précisé que c'était avec plaisir que le conseil avait rencontré les quatre officiers de l'exécutif du club de ski. "Cette délégation, dit-il, venait rencontrer le conseil pour discuter de l'organisation de la prochaine saison de ski".

La demande principale du club de ski concernait la location du chalet municipal pour la prochaine saison. "Nous avons écouté avec infiniment de bienveillance la demande du club de ski, de dire le maire

Filion, et c'est dans une atmosphère de cordialité que la discussion s'est poursuivie."

Le premier magistrat a précisé que les édiles avaient déclaré aux dirigeants du club que le conseil désirait gérer le chalet municipal dans le but d'en faire bénéficier les nombreux skieurs de La Tuque.

"En conséquence, a-t-il précisé, le club de ski épargnerait la somme annuelle de \$2,250, mentionnée dans le budget comme étant la dépense affectée pour le loyer, le chauffage, l'éclairage et l'entretien du chalet".

Le maire a dit que cette somme de \$2,250 que le club de ski n'aurait pas à déboursier devrait être remise aux skieurs de La Tuque sous la forme d'une réduction de l'abonnement au monte-pente.

Revision annuelle du rôle d'évaluation à La Pérade

STE-ANNE DE LA PÉRADE (D.N.C.) - A sa dernière séance, le conseil du village de La Pérade a fixé la revision annuelle du rôle d'évaluation au 20 juin prochain, à une séance qui se tiendra au lieu ordinaire et qui sera consacrée spécialement à cette revision.

A cette séance, tous ceux qui ont le droit de se faire inscrire au rôle d'évaluation, soit comme nouveaux propriétaires ou comme nouveaux locaux, soit comme conjoints, fils ou filles de propriétaires, ayant par ailleurs les qualifications requises pour voter aux élections municipales, peuvent se faire inscrire au rôle d'évaluation. Il leur suffit d'en faire la demande, même verbalement, soit au maire, à l'un ou l'autre des conseillers ou au secrétaire-trésorier. Le conseil lui-même peut prendre l'initiative d'ajouter au rôle les modifications ou inscriptions qu'il juge à propos, même en l'absence de demandes à cet effet. Mais c'est la seule occasion où l'on peut agir ainsi, suivant le Code Municipal, car en dehors de cette revision annuelle, seule une demande écrite présentée au conseil et approuvée par résolution peut permettre à une personne de se faire inscrire au rôle d'évaluation.

On sait que ce rôle sert de base et de liste pour les élections municipales. Alors que, à l'occasion d'élections provinciales et fédérales, des énumérateurs sont désignés pour recueillir, peu de temps avant telles élections, les noms des personnes habilitées à voter, et en dresser une liste, il en est bien autrement dans le domaine municipal où la loi ne prévoit pas encore une procédure semblable. Il est donc bien important que tous ceux qui ont le droit de se faire inscrire au rôle d'évaluation et qui désirent voter aux élections municipales prennent l'initiative d'en faire la demande. Car en dehors de la revision annuelle du rôle ou de la confection d'un nouveau rôle (qui s'effectue à tous les trois ans), ni un membre du conseil, ni le secrétaire, n'ont le droit de procéder de leur chef à inscrire une personne au rôle d'évaluation, et

on ne saurait leur imputer la responsabilité des omissions qui se présentent au rôle.

ECOUTEZ LES MESSAGES REYNOLDS WRAP ET GAGNEZ UN BAR-B-Q BATTERIE POUR PLUS DE DETAILS SYNTONISEZ 550 CONTINUELLEMENT PARTICULIEREMENT MIDI FLASH ANIME PAR Maurice Bourget

Début de la construction de la nouvelle usine de la compagnie Bastos-Canada Ltée

LOUISEVILLE (M.B.) - Dans l'après-midi de jeudi, le maire Dalcourt, assisté des échevins, du gérant, du commissaire industriel et du représentant de la compagnie, M. Eric Teyssonnière de Gramont, a procédé à la levée de la première pelle de terre sur l'emplacement où sera érigée la nouvelle usine de la compagnie Bastos-Canada Ltée.

On sait que cette compagnie fabrique des cigarettes et toutes les phases de la fabrication de la nouvelle usine seront automatisées.

La première usine de cette compagnie est plus que centenaire: elle fut établie en Algérie en 1854. C'était la plus importante filiale de la Bastos et elle produisait jusqu'à 5 milliards de cigarettes par année.

Mais depuis que l'Algérie est devenue indépendante, la Bastos a quitté ce pays. Elle est cependant représentée dans

plusieurs autres pays d'Afrique: entre autres, au Cameroun, au Sénégal, à Dakar, à Bouaké et sur la Côte d'Ivoire, enfin au Vietnam, au Cambodge, en Belgique et à Madagascar.

Les travaux de l'usine, qui ont débuté jeudi, se poursuivront sans relâche. On espère que la production pourra débuter en août 1966.

Le corps principal de l'usine, d'un seul étage, aura une superficie de 187x 214 pieds. Les bureaux occuperont un édifice de deux étages et seront situés à l'avant de l'usine.

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont, représentant de Bastos, que vous avez jeté les yeux sur notre ville pour y établir votre future usine. La France a d'ailleurs de profondes attaches avec le Canada, et plus particulièrement avec la province de Québec.

"Nous sommes heureux, a dit le maire, en s'adressant à M. Eric Teyssonnière de Gramont, représentant de Bastos, que vous ayez jeté les yeux sur notre ville pour y établir votre future usine. La France a d'ailleurs de profondes attaches avec le Canada, et plus particulièrement avec la province de Québec.

"Je désire réitérer mes remerciements aux représentants de la compagnie, aux échevins, au gérant municipal, au commissaire industriel, au greffier pour le beau travail qu'ils ont accompli dans le but d'amener cette entreprise."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

Atmosphère d'hospitalité

LOUISEVILLE (M.B.) - Lors de la cérémonie de la levée de la première pelle de terre sur l'emplacement de la future usine de la Bastos-Canada, le maire Avellin Dalcourt a remercié les échevins, le gérant municipal, le greffier et tous les fonctionnaires de l'administration municipale pour l'excellente collaboration qu'ils lui ont apportée dans son travail de promotion industrielle.

"Nous sommes heureux, a dit le maire, en s'adressant à M. Eric Teyssonnière de Gramont, représentant de Bastos, que vous ayez jeté les yeux sur notre ville pour y établir votre future usine. La France a d'ailleurs de profondes attaches avec le Canada, et plus particulièrement avec la province de Québec.

"Je désire réitérer mes remerciements aux représentants de la compagnie, aux échevins, au gérant municipal, au commissaire industriel, au greffier pour le beau travail qu'ils ont accompli dans le but d'amener cette entreprise."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Après avoir rendu hommage aux autorités municipales, M. Eric Teyssonnière de Gramont a dit: "Votre ville possède cette atmosphère d'hospitalité et d'optimisme que l'on a sentie dès notre arrivée. Nous sommes heureux de la collaboration très efficace et remarquable des autorités de cette ville et je vous dis notre joie de venir établir dans votre ville la première filiale de Bastos, en terre canadienne."

"Aux autorités de la ville, nos salutations et nos félicitations. Nous, vous disons à bientôt."

Municipalité du secteur Quatre Mille

La taxe de vente pourrait rapporter plus de \$15,000

LA TUQUE (R.L.) Advenant la possibilité pour les résidents du territoire Quatre Mille, si elle entend poursuivre son programme de récréations publiques, acquérir un terrain de grand diamètre comparable au parc St-François.

M. Archambault a rapporté qu'il existait présentement un terrain vacant entièrement boisé d'une dimension de 1,080,000 pieds carrés. Ce terrain

situé dans les limites de la ville ne possède aucun service public.

Le gérant a souligné qu'il existait un autre terrain situé dans les limites de la ville, d'une superficie totale de 845,900 pieds carrés et partiellement subdivisé. Les services municipaux seraient installés à 30 pour cent.

M. Archambault a dit qu'il était informé par le propriétaire qu'actuellement les lots à l'intérieur de la subdivision sont en vente à \$0.25 du pied carré. "Cependant, précise-t-il, le propriétaire n'est pas intéressé à mettre en vente les lots riverains à la rue principale".

Prix suggéré
M. Archambault établit le prix de vente du terrain, sur 11 items différents. Il a notamment déclaré que considérant l'offre et la demande du marché actuel, considérant également les connaissances de l'administration relativement aux transactions immobilières et considérant les consultations faites avec certains officiers municipaux de longues expériences et plusieurs hommes d'affaires avisés, en conséquence, il recommandait que le terrain soit vendu à \$1 du pied carré, plus la valeur de remplacement des immobilisations existantes sur le terrain.

Par ailleurs, il a signalé la difficulté de trouver à La Tuque un terrain de grande superficie dont l'utilisation pourrait se comparer à celle du parc St-François. De plus, M. Archambault, a dit qu'il était impossible d'acquiescer un vaste terrain dans la partie centrale de la ville.

Etre prudent
Le gérant municipal a invité les membres du conseil de ville à être extrêmement prudents et judicieux dans leur décision. "Malgré notre grand désir, d'exercer une bienveillante collaboration envers la Commission scolaire régionale de La Mauricie, nous ne recommandons le besoin urgent d'acquiescer un vaste terrain pour l'aménagement d'une école polyvalente et la légitimité de la demande, puisque selon l'opinion exprimée, le parc St-François est un site idéal, nous devons cependant suggérer au conseil de ville d'être extrêmement prudent et judicieux dans sa décision".

Le gérant municipal a énuméré un total de quatre recommandations qui se rapportent directement à l'urbanisme et à la capitalisation de la ville sur ce terrain. Il a dit que le complexe de la régionale serait constitué du terrain Champagnat, du terrain de l'École de Métiers et de la propriété municipale soit en une superficie totale de 726,500 pieds carrés. M. Archambault a déclaré que cette dimension semblait nettement insuffisante.

La suggestion émise, dit-il, que le complexe régional pourrait être utilisé sous la formule parc-école ne tient pas compte des véritables réalités qu'engendrent l'administration du même domaine par deux directions distinctes.

Le gérant a rapporté qu'en 1956, la ville avait vendu pour une somme nominale une partie du parc St-François à la commission scolaire locale avec l'entente cordiale que la propriété servirait de parc-école. Ce fut, précise-t-il, non seulement une erreur, mais une faute administrative, puisque l'aménagement du parc est devenu latent, faute d'agressivité ou d'impondérables financiers de l'une des directions en cause".

Huit conditions
Le gérant municipal a énuméré huit conditions qui devraient être incluses au contrat si la vente devait s'exercer. Dans le domaine des servitudes les conditions qui sont au nombre de trois touchent un droit de passage et de maintien perpétuel des services d'utilité publique. L'acceptation par l'acheteur de ne pouvoir réclamer pour dommages résultant de bris majeurs ou dommages à la propriété résultant des actions d'entretien de réparation ou de reconstruction par la municipalité et finalement aucune participation financière municipale à la réhabilitation d'une servitude existante quelconque.

Dans le domaine de l'achat du terrain, le gérant stipule, que la ville ne devrait pas se contenter de vendre l'emplacement rectangulaire désigné par la régionale. La vente ajoutée, devrait aussi inclure la partie de terrain située à l'est jusqu'aux limites des lots originaires, le tout situé au nord de la limite sud du terrain de baseball et de son prolongement en ligne droite vers l'est".

La Chambre félicite le gouvernement

LA TUQUE (R.L.) - La Chambre de Commerce de La Tuque a adopté lors de sa dernière réunion générale tenue au sous-sol de l'école Centrale, une résolution de félicitations à l'endroit du nouveau gouvernement qui dirigera les destinées de la province de Québec.

Cette résolution de félicitations s'adresse au premier ministre de la province, M. Daniel Johnson et au nouveau député de Lavolette, M. André Leduc.

Dans un chapitre consacré à l'érection d'un secteur en municipalité, le comité mentionne que la solution de décrire ce territoire municipal peut apparaître osée à première vue.

"Mais, poursuit-il, en l'étudiant de plus près, l'on constate que cette mesure est possible et qu'elle accorderait aux contribuables de l'endroit une plus grande autonomie dans la gestion de leurs affaires locales".

Par la suite, la demande d'érection ainsi que les descriptions techniques, plans et diagrammes doivent être adressés au ministère des Affaires municipales qui en informe la corporation du comité ou les corporations locales dont les limites peuvent se trouver modifiées.

Finalement, un délai de trois mois est prévu pour recevoir les objections. Après ce délai, le lieutenant-gouverneur, s'il le juge à propos, ordonne l'érection par une proclamation publiée dans la Gazette officielle et entre en vigueur le premier janvier suivant.

leur demeure, on a sévi pour deux infractions sur rues à sens unique, 136 personnes furent reçues pour renseignements, on a procédé à trois arrestations pour vols d'automobiles, et on a distribué 14 "avis courtois".

En ce qui a trait aux statistiques du mois, les policiers ont parcouru un total de 1,800 milles et le nombre de jours, sans accident mortel, a atteint 371, en fin de mai 1966.

A la Brigade des incendies, on a connu seulement deux alarmes durant le mois de mai dernier.

Un total de 14 infractions au stationnement, 3 pour la vitesse, ainsi que 111 plaintes verbales diversifiées ont été reçues.

Quelque 40 personnes ont été gardées sous protection pour la nuit, 7 ont été conduites au poste en état d'ébriété, on y a retrouvé huit bicyclettes qui avaient été perdues, on a constaté une infraction au feu de circulation, 13 accidents d'automobiles, et 3 blessés résultant de ces accidents, 22 personnes furent reconduites à

leur demeure, on a sévi pour deux infractions sur rues à sens unique, 136 personnes furent reçues pour renseignements, on a procédé à trois arrestations pour vols d'automobiles, et on a distribué 14 "avis courtois".

En ce qui a trait aux statistiques du mois, les policiers ont parcouru un total de 1,800 milles et le nombre de jours, sans accident mortel, a atteint 371, en fin de mai 1966.

A la Brigade des incendies, on a connu seulement deux alarmes durant le mois de mai dernier.

Un total de 14 infractions au stationnement, 3 pour la vitesse, ainsi que 111 plaintes verbales diversifiées ont été reçues.

Quelque 40 personnes ont été gardées sous protection pour la nuit, 7 ont été conduites au poste en état d'ébriété, on y a retrouvé huit bicyclettes qui avaient été perdues, on a constaté une infraction au feu de circulation, 13 accidents d'automobiles, et 3 blessés résultant de ces accidents, 22 personnes furent reconduites à

Trois personnes blessées dans les accidents en mai

LOUISEVILLE (M.B.) - Parmi les principaux items du rapport de la Police et de la Brigade des incendies de la ville, on note que 194 appels à la police, plaintes, etc., ont été enregistrés au cours de mai 1966.

Un total de 14 infractions au stationnement, 3 pour la vitesse, ainsi que 111 plaintes verbales diversifiées ont été reçues.

Quelque 40 personnes ont été gardées sous protection pour la nuit, 7 ont été conduites au poste en état d'ébriété, on y a retrouvé huit bicyclettes qui avaient été perdues, on a constaté une infraction au feu de circulation, 13 accidents d'automobiles, et 3 blessés résultant de ces accidents, 22 personnes furent reconduites à

leur demeure, on a sévi pour deux infractions sur rues à sens unique, 136 personnes furent reçues pour renseignements, on a procédé à trois arrestations pour vols d'automobiles, et on a distribué 14 "avis courtois".

En ce qui a trait aux statistiques du mois, les policiers ont parcouru un total de 1,800 milles et le nombre de jours, sans accident mortel, a atteint 371, en fin de mai 1966.

A la Brigade des incendies, on a connu seulement deux alarmes durant le mois de mai dernier.

Un total de 14 infractions au stationnement, 3 pour la vitesse, ainsi que 111 plaintes verbales diversifiées ont été reçues.

Quelque 40 personnes ont été gardées sous protection pour la nuit, 7 ont été conduites au poste en état d'ébriété, on y a retrouvé huit bicyclettes qui avaient été perdues, on a constaté une infraction au feu de circulation, 13 accidents d'automobiles, et 3 blessés résultant de ces accidents, 22 personnes furent reconduites à